

CHARGES DE MISSION



Intérêt :

- Se rapprocher des **clubs**
- Les (re)connaître
- Les aider à toujours mieux se structurer



Objectifs :

- Visiter un maximum de **clubs** pour satisfaire leurs besoins en termes d'Arbitrage (Recrutement, Fidélisation, Sensibilisation aux Lois du Jeu)
- Les besoins sont d'ordre réglementaire (Statut de l'Arbitrage) et d'ordre structurel (**Label Seniors**)

L'ETRA a pour mission de regrouper, d'informer, de former, de motiver, de suivre, d'encourager les CM dans cette nouvelle fonction.

Le rôle de ces CM sera identique à celui d'un accompagnateur technique ... Il aura en charge d'accompagner les clubs à se structurer, via le **label Seniors**. Il interviendra auprès des licenciés seniors pour une action « Arbitrage ».

Cette intervention serait un module de 2H construit par l'ETRA. Elle sera décomposée en 3 phases de 40 minutes. La 1^{ère} sur le terrain via l'animation d'un biathlon technique, la seconde et la troisième en salle (message « Rôles de l'arbitre » & « Sensibilisation aux Lois du Jeu » avec vidéos). Ce module se veut particulièrement dynamique pour montrer une image positive de l'arbitrage et de la Ligue.

L'ETRA proposera un KIT d'intervention (Flyers, Affiches, livret Lois du Jeu, crayons, Clé USB) pour chaque CM.

Chaque CM se verrait doter d'un équipement LFNA :

- 1 survêtement avec leurs initiales
- 1 sac à dos
- 1 tee-shirt
- Des goodies LFNA (crayons, bloc-note)
- 1 polo
- 1 vidéo-projecteur et une rallonge

Remise officielle sur un site
en présence du Pdt de Ligue

Les frais de déplacement du CM seront intégralement pris en charge par la Ligue. Ils devront être renvoyés à la fin de chaque mois à David WAILLIEZ par mail.

Le CM devra être :

- Dynamique
- Engagé
- Motivé
- Bon communicant
- Disponible

Le CM passera au cours de la saison 2019/20 :

- **Le stage formateur 1^{er} degré spé. LFNA => 12H**
A l'intérieur dudit stage, un module incontournable, la formation « label Seniors » - Formation V. JUGE – CTR
DAP => 2H

02 & 03 février
A Puymoyen



Le CM sera membre de droit de sa CDPA d'appartenance.

Chaque CM aura un accès à Foot 2000 (consultation) afin de suivre efficacement la situation des clubs.

Lors des toutes premières interventions (La 1^{ère} de préférence) dans un club, chaque CM sera accompagné et évalué par le CTRA pour obtenir la certification.

A l'issue de chaque intervention, le CM devra rendre compte de son passage dans son club en ayant vérifié les données sur l'Arbitrage du Label Seniors et en ayant pris une photo (mise à disposition d'un document commun).

A la trêve de mi-saison puis en fin de saison, un regroupement par zone géographique devra être assuré par le CTRA pour échanger autour des actions. Un repas sera pris en commun, à l'issue. Une synthèse sera réalisée par l'ETRA. Elle permettra de rectifier les points à améliorer pour la saison suivante.

Nous pourrions récompenser, par des bons cadeaux, les CM qui feraient des actions. Cela les inciterait à réaliser un maximum d'actions.

Par tranche de 5 actions effectuées, un bon-cadeau serait offert :

De 5 à 9 :	30€
De 10 à 14 :	80€
De 15 à 19 :	150€
De 20 à 24 :	250€
> à 25 :	300€

Il faudra aussi penser à aménager les désignations des CM en activité (choix de la date SAM/DIM). Pour cela, il faudra prioriser leur désignation voire les récompenser (Ex : CDF ou CNA).

 Un CM ne remplace aucunement un Président de CDA ou CDPA et ses actions sont pleinement complémentaires avec ces deux commissions.

